

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/07/2022

Dossier complet le :
19/07/2022

N° d'enregistrement :
2022-1001

1. Intitulé du projet

Projet HEINEKEN - CIRCLE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HEINEKEN ENTREPRISE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Antoine CLEMENT (Directeur de Brasserie)

RCS / SIRET

4	1	4		8	4	2		0	6	2			
---	---	---	--	---	---	---	--	---	---	---	--	--	--

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 - Projets soumis à examen au cas par cas.	<p>Le projet concerne l'évolution des activités suivantes de la nomenclature des ICPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2260- Broyage, Concassage, etc. : Régime E : 1305 kW 2160-Stockage de matières pulvérulentes : Régime NC : 4848 m3 2910-Combustion : Régime E : 46,18 MW 4510- Produits dangereux pour l'environnement : Régime D : 23 tonnes <p>Le projet ne concerne pas de rubrique IOTA.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet CIRCLE est un projet de valorisation des drêches (co-produits du brassage) sous la forme de :

- Protéines végétales destinées à l'alimentation;
- Fibres destinées à un process de combustion biomasse.

Cette valorisation se fera par le biais d'installations de séparation et de combustion directement implantées sur le site de Mons-en-baroeul. La zone d'implantation du projet sera la zone déchetterie actuelle qui à ce titre sera déménagée au sud-ouest du site.

Le projet sera constitué de 2 bâtiments distincts. Le premier accueillera l'unité de séparation et de préparation des protéines et des fibres ainsi que les silos de stockage de protéines.

Le second accueillera la chaudière biomasse servant à consumer les fibres préalablement séchées. A l'intérieur de ce bâtiment se trouveront les équipements annexes à la chaudière biomasse, à savoir l'unité de traitement des fumées et les stocks journaliers de fibres.

Les fibres seront stockées en silo, à l'extérieur situé entre les 2 futurs bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

Au travers de la nouvelle stratégie de croissance « Evergreen » et plus précisément avec son programme RSE baptisé « Brewing a better world », le Groupe Heineken s'est récemment engagé entre autre à atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2030 ainsi qu'à maximiser la circularité.

Pour répondre à ces objectifs, la Brasserie de Mons-en-baroeul a été sélectionnée pour être pionnière dans l'exploitation d'installations de séparation des drêches et de combustion des fibres. Ce projet de plusieurs dizaines de millions d'euros permettra de couvrir environ 80% des besoins en vapeur de la Brasserie, et contribuera à éviter plus de 70% des émissions de CO2 grâce à la combustion des fibres de drêches.

En parallèle, la production de protéines végétales sur le site permettra d'une part de diminuer très significativement la quantité de drêches évacuée du site chaque année, et d'autre part de doubler la quantité de protéines fournies à l'alimentation par rapport au circuit d'évacuation actuel, pour une même quantité de céréales entrant dans le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Afin de libérer la zone qui accueillera le projet CIRCLE, la déchetterie actuelle sera déménagée vers une zone imperméabilisée située au sud-ouest de la Brasserie.

Les grandes étapes du chantier correspondront :

- Décapage des enrobés et mise en place des semelles de fondation;
- Construction des bâtiments et des VRD;
- Mise en place des équipements intérieurs/extérieurs (silos/racks/convoyeurs/système de traitement des fumées).

La durée du chantier est estimée à environ 30 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les drêches produites seront collectées depuis les installations existantes. Elles seront ensuite acheminées vers l'installation de séparation et de préparation.

Une fois séparées, les fibres et protéines seront séchées dans des circuits dédiés avec optimisation énergétique. Les protéines séchées seront stockées puis expédiées en vrac vers le process d'alimentation.

Les fibres seront convoyées vers un volume de stockage en amont de l'alimentation de combustion biomasse. Pour finir, elles seront consommées pour fournir des besoins en chaleur sous forme de vapeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure d'enregistrement (porter à connaissance)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Mons-en-Baroeul
Marcq-en-Baroeul

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 64' 92" 36 Lat. 03° 12' 88" 36

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Mons-en-Baroeul
Marcq-en-Baroeul

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site Heineken de Mons-en-Baroeul est une des 3 Brasseries Historique.

Le site est autorisé par arrêté préfectoral du 04/07/1990 et complété par différents arrêtés préfectoraux complémentaires. Les différentes composantes sont détaillées au 54.1

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part son caractère industriel, Heineken Entreprise engendre une pollution sonore. Cependant, le projet CIRCLE n'engendrera pas de nuisance sonore particulière. Ce volet sera détaillé dans le cadre du Porter à connaissance du projet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur site existant artificialisé

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marcq-en-Baroeul, sur laquelle le projet sera implanté, n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation. Cependant, la commune de Mons-en-Baroeul est soumise à un PPRN Inondations. Absence de PPRT. Le projet est situé à plus 2 km des aléas faibles de référence du PPRI de la région Nord. Il n'est donc pas concerné par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est répertorié dans un rayon de 1km a proximité immédiate de la Brasserie.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 points de captages en eau potable actifs dans le périmètre d'1,5 km du site d'étude. Ces points de captage sont situés sans la commune de Villeneuve d'Ascq. Compte tenu de leur distance au site et leur position, les captages d'eau potable sont jugés non vulnérables face à une éventuelle pollution en provenance du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site naturel inscrit ou protégé n'est présent dans un rayon de 3 km autour du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est répertorié dans un rayon de 15 km autour du site. Le site n'est pas soumis aux dispositions réglementaires liées aux incidences sur zones classées Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site naturel classé ou protégé n'est présent dans un rayon de 3 km autour du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun nouveau forage ne sera créé sur le site
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau inférieur n'est prévu. Les masses d'eau souterraines ne seront pas impactées. En exploitation, aucun rejet vers les eaux souterraines ne sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau inférieur n'est prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés dans le cadre du projet seront des matériaux classiques du BTP (Aciers/ béton / sables etc...). Aucune ressource naturelle stratégique n'est requise dans le cadre du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé sur un site industriel en activité. La partie concernée est artificialisée et sert actuellement de déchèterie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ci-avant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé sur un site industriel en activité. La partie concernée est artificialisée et sert actuellement de déchetterie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Mons-en-Baroeul et de Marcq-en-Baroeul ne comptent aucune installation classée Seveso. Cependant, on note la présence d'une ICPE soumise à autorisation à environ 100m du site étudié. Les communes ne sont pas concernées par un Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 2 km des aléas faibles de référence du PPRI de la région Nord. Il n'est donc pas concerné par le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La chaudière permettra de consommer de la biomasse en remplacement du combustible fossile. Toutefois, le changement de combustible peut apporter des flux de polluants différents par rapport au gaz naturel actuellement utilisé. Les installations nouvelles respecteront les prescriptions de l'AMPG du 03/08/2018. Une étude des risques sanitaires prospective sera réalisée afin de déterminer le comportement des flux atmosphériques rejetés et confirmer l'acceptabilité dans le milieu. Cette étude sera annexée au dossier de PAC du projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les drêches sont actuellement expédiées en tant que co-produit en alimentation animale. Le projet limitera le trafic généré par la Brasserie. Les fibres seront consommées in situ et ne généreront pas de trafic. Quant aux protéines, elles seront expédiées en vrac à l'extérieur. Elles généreront un trafic bien inférieur au trafic du process actuel (drêches). Le trafic estimé sera de l'ordre de 150 transports/an par rapport au process actuel qui engendre 1650 transports/an
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité s'accompagnera de l'installation d'équipements techniques à l'origine de bruit. Toutefois, l'analyse des impacts portés par le PAC permettra de confirmer l'acceptabilité du site dans son environnement. Les équipements bruyants majeurs seront situés à l'intérieur des bâtiments. Etant en activité, le site est concerné par les nuisances sonores comme souligné dans le plan de prévention du bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source vibratoire ne sera installée dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera situé sur un site industriel en activité avec à date la présence d'un certain nombre de sources lumineuses. L'ajout d'importantes sources lumineuses, n'est pas prévu dans le cadre de ce projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le séchage des fibres et protéines générera des fumées humides. La combustion des fibres générera des fumées de combustion. Les installations nouvelles respecteront les prescriptions de l'AMPG du 03/08/2018. Une étude des risques sanitaires prospective sera réalisée afin de déterminer le comportement des flux atmosphériques rejetés et confirmer l'acceptabilité dans le milieu. Cette étude sera annexée au dossier de PAC du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La séparation des protéines et des fibres généra des eaux usées. Ces eaux seront préalablement traitées par la station d'épuration du site. L'exutoire est le réseau collectif. Les rejets après traitement resteront conformes aux valeurs définies dans l'Autorisation de déversement du 04/08/14. L'estimation de ces rejets est présentée en annexe B.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau et air voir ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade des études, les résidus de combustion (cendres) de la partie fibreuse des drèches, sont considérés comme des déchets dangereux. A ce titre, ils seront adressés vers une filière adaptée (Centre de stockage de classe I).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas recours à de la biomasse à cycle long (Pellets bois). Il est sans impact sur la sylviculture. Le projet sera installé sur une zone urbanisée et compatible avec la future activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet le plus proche du site concerne la "modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin" 2021.
Compte tenu de la distance et de la nature des activités, ce projet ne portera pas de cumul avec le projet CIRCLE.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les équipements bruyants seront situés à l'intérieur des bâtiments. Une modélisation acoustique sera réalisée afin de vérifier l'acceptabilité des installations avec l'environnement.

La chaudière biomasse sera équipée d'un système de traitement des fumées (SNCR ou SNR) de manière à limiter les polluants atmosphériques et de respecter les valeurs limites de rejet définies par la réglementation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - Plan masse prévisionnel de la zone d'implantation du projet Circle. Annexe B - Projection des impacts du projet CIRCLE sur les effluents aqueux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mons-en-baroeul

le, 19/07/2022

Signature



